B2M CONSULTING
Mission Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC)
Doujani Mtsapéré — 160 Route Nationale 2 — 97600 Mamoudzou
—

AVIS DE L'OPC

Dossier de Consultation des Entreprises

Travaux de mises aux normes électriques — CFO, CFA, SSI, SSS et VRD

Cité Scolaire du Nord — M'tsangadoua (Mayotte)

Phase DCE
Dossier MOE n° 26_0011
Indice 0 — 9 juillet 2026

Destinataires
Rectorat de Mayotte — Division Intendance et Logistique (Maître d'Ouvrage)
Maoré Études et Ingénierie (Maître d'Œuvre)

Tableau de révisions

Le présent document fait l'objet d'un suivi de révisions. Toute modification ultérieure entraînera la production d'un nouvel indice et la mise à jour du tableau ci-dessous.

Indice	Date	Auteur	Objet de la révision
0	21/07/2026	B2M Consulting	Première version transmise au Maître d'Ouvrage et au Maître d'Œuvre. Analyse du DCE indice 0 de juin 2026 (CCTP Lot 1 du 23/06/2026, CCTP Lot 2 du 30/06/2026, DQE/DPGF indice A). Établissement des observations et préconisations OPC. Proposition de phasage sur le calendrier scolaire de l'Académie de Mayotte 2026-2027, avec T0 retenu au lundi 2 novembre 2026 et démarrage du chantier aux vacances de Noël 2026.

I. Préambule

La présente note constitue l'avis de l'OPC sur le Dossier de Consultation des Entreprises relatif aux travaux de mises aux normes électriques (courants forts, courants faibles, système de sécurité incendie, sonorisation de sécurité) et de voirie et réseaux divers de la Cité Scolaire du Nord à M'tsangadoua. Elle est émise en phase DCE, préalablement à la publication de l'appel d'offres.

Conformément à la mission qui lui a été confiée, l'OPC a procédé à l'analyse de l'ensemble des pièces transmises par la maîtrise d'œuvre, sous l'angle de la cohérence d'ensemble, du phasage d'exécution, des interfaces entre lots et de la coordination des intervenants. La présente note formule, à l'issue de cette analyse, les observations à lever ainsi que les préconisations utiles à la passation des marchés et au pilotage ultérieur du chantier.

Le dossier analysé correspond au DCE **indice 0** établi par la maîtrise d'œuvre en juin 2026 (CCTP du Lot n° 1 daté du **23 juin 2026**, CCTP du Lot n° 2 daté du **30 juin 2026**, pièces financières à l'indice A). La phase PRO/DCE de la maîtrise d'œuvre est achevée et facturée au 30 juin 2026 ; la phase ACT (assistance à la passation des contrats de travaux) n'est pas engagée à la date du présent avis.

En l'absence de calendrier de passation arrêté par le Maître d'Ouvrage à la date de rédaction, le présent avis retient l'hypothèse d'une publication de l'appel d'offres **fin juillet 2026** et d'une notification des marchés **début novembre 2026** (T0 retenu au lundi 2 novembre 2026). Le planning prévisionnel OPC joint est calé sur ce calendrier de passation et sur le calendrier scolaire officiel de l'Académie de Mayotte 2026-2027. Ce cadrage sera actualisé par un nouvel indice dès que le Maître d'Ouvrage aura arrêté les dates de publication et de notification.

La présente note constitue l'indice 0 de l'avis OPC sur ce dossier. Le tableau de révisions figure en tête de document.

II. Identification de l'opération

Opération	Travaux de mises aux normes électriques (Courants Forts, Courants Faibles, Système de Sécurité Incendie, Sonorisation de Sécurité) et Voirie & Réseaux Divers — Cité Scolaire du Nord à M'tsangadoua (Mayotte).
Contexte	Remise en conformité des installations à la suite du passage du cyclone Chido (décembre 2024) et reprise des équipements dégradés ou vétustes (CCTP Lot 1, § 1.1).
Classement ERP	Établissement Recevant du Public — 1re catégorie, type R (établissement d'enseignement).
Maître d'Ouvrage	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse — Rectorat de Mayotte — Division Intendance et Logistique, 97600 Mamoudzou.
Maître d'Œuvre	Maoré Études et Ingénierie (MEI) — Z.I. Nel Kaweni, B.P. 278, 97600 Mamoudzou. BET Électricité associé : SETIE — Société d'Études Technique en Ingénierie Électrique, Tsoundzou 1, 97600 Mamoudzou.
Bureau de contrôle	SOCOTEC Mayotte — Z.I. Nel Kaweni, 97600 Mamoudzou.
Coordonnateur SPS	
OPC	B2M Consulting — Doujani Mtsapéré, 160 Route Nationale 2, 97600 Mamoudzou.
Phase technique	PRO-DCE — DCE indice 0 de juin 2026 (dossier MOE n° 26_0011).
Montant estimé (HT)	1 013 959,00 € HT — décomposé en deux lots distincts (cf. § IV).

III. Analyse de la complétude du dossier

L'archive remise par la maîtrise d'œuvre comprend les pièces écrites (deux CCTP, pièces financières des deux lots, calendrier prévisionnel, annexes techniques) et les pièces graphiques (plans EL01 à EL05 en PDF et en DWG avec leurs références externes). L'inventaire ci-après recense l'ensemble des pièces et précise leur statut au regard des exigences attendues d'un DCE prêt à la publication :

Nature de la pièce	Intitulé	Présence	Observation
Pièces administratives	Règlement de la consultation (RC)	**Non remis**	À fournir
	Acte d'engagement (AE)	**Non remis**	À fournir
	CCAP et référence au CCAG-Travaux applicable	**Non remis**	À fournir
	PGC SPS et registre-journal de coordination	**Non remis**	À annexer
Pièces techniques	CCTP Lot n° 1 — Électricité CFO/CFA, SSI et SSS (70 pages, indice 0, 23/06/2026)	Remis	Renvoie à un « Cahier Préliminaire Fluides » non joint
	CCTP Lot n° 2 — VRD (16 pages, 30/06/2026)	Remis	Dates internes hétérogènes (10/06 et 30/06)
	Cahier Préliminaire Fluides (visé au CCTP Lot 1, § 1.3)	**Non remis**	À joindre ou référence à supprimer
Pièces financières	DPGF Lot n° 1 — Électricité (xlsx, ind. A)	Remis	Vierge de prix — export PDF à produire
	DQE Lot n° 1 — Électricité (pdf + xlsx, ind. A)	Remis	757 213,00 € HT — pièce confidentielle, à ne pas publier
	DPGF Lot n° 2 — VRD (pdf + xlsx, ind. A)	Remis	Vierge de prix
	DQE Lot n° 2 — VRD (xlsx, ind. A)	Remis	256 746,00 € HT — pièce confidentielle, à ne pas publier
Planning	Calendrier prévisionnel MOE (pdf)	Remis	Macroscopique ; cartouche mentionnant « BAMANA » à corriger
Pièces graphiques	Plans PDF : EL01 Situation, EL02 Masse, EL03 Électricité CFO/CFA/SSI/SSS, EL04 Distribution BT/FT/VDI/VRD, EL05 Synoptique de distribution BT (indice 0, juin 2026)	Remis	Cohérents avec la liste du CCTP Lot 1, § 1.5
	Plans DWG EL01 à EL05 + fichiers de références externes (xref)	Remis	Sources éditables ; fichiers temporaires (.bak, .dwl) à purger
Annexes techniques	Référentiel Wi-Fi Éduscol, fiches AP305C / AP410ie ExtremeNetworks	Remis	Classées « à caractère prescriptif

			» — à confirmer au RC

Le DCE est techniquement abouti : les pièces techniques, financières et graphiques des deux lots sont présentes et cohérentes entre elles dans leur structure. Il appelle néanmoins **l'ajout des pièces administratives indispensables à la passation (RC, AE, CCAP) ainsi que du PGC SPS**, dont l'absence est de nature à empêcher la publication. L'OPC attire par ailleurs l'attention sur la présence, dans la même archive, des DQE chiffrés des deux lots : ces pièces, qui portent l'estimation confidentielle du Maître d'Œuvre, doivent être séparées des pièces publiables avant la mise en ligne de la consultation. Les autres observations sont détaillées au paragraphe VIII.

IV. Allotissement et estimation prévisionnelle

L'opération est découpée en deux lots séparés, conformément à l'article L. 2113-10 du Code de la commande publique :

Lot	Intitulé	Montant HT	Part
Lot n° 1	Électricité — Courants Forts, Courants Faibles, Système de Sécurité Incendie, Sonorisation de Sécurité	757 213,00 €	74,7 %
Lot n° 2	Voirie et Réseaux Divers (VRD)	256 746,00 €	25,3 %
Total	**Travaux hors taxes**	**1 013 959,00 €**	**100 %**

Le Lot n° 1 représente les trois quarts de l'enveloppe et concentrera l'essentiel des risques de pilotage, avec en particulier le remplacement du TGBT (44 440 € HT au DQE), le bâtiment Alamanda (196 460 € HT, poste le plus important) et le système de sécurité incendie de catégorie A. Le Lot n° 2, bien que minoritaire en valeur, conditionne plusieurs interfaces critiques (tranchées et fourreaux, regards, pénétrations aux pieds de bâtiments, pose des câbles extérieurs, éclairage extérieur sur 27 mâts solaires) ; son avancement précoce libère le chemin critique du Lot n° 1.

Le périmètre bâtimentaire chiffré au DQE du Lot n° 1 couvre trente chapitres, dont la loge gardien (TGBT), l'administration, le CDI, les bâtiments Cannelle, Hibiscus, Ylang, Vanille, Mawa, Alamanda, Ilot Blanc, Archives, le gymnase, les deux nouveaux bâtiments modulaires et les trois logements de fonction P, Q et R. L'OPC relève que les bâtiments Archives et les logements de fonction ne figurent pas au tableau des zones visitées du CCTP Lot 1 (§ 1.2) : la cohérence du périmètre est à confirmer (cf. observation R 11).

V. Limites de prestations entre les lots

L'analyse croisée des CCTP des deux lots révèle une répartition globalement cohérente des prestations. Le titulaire du Lot n° 2 réalise les fouilles, les tranchées, la fourniture et la pose des fourreaux, les regards, le grillage avertisseur, la pose des câbles courants forts et faibles à l'extérieur des bâtiments, la mise en place de l'éclairage extérieur de type solaire et la remise en état des cheminements. Le titulaire du Lot n° 1 assure les raccordements et la mise en service des réseaux entre bâtiments, la fourniture des câbles basse tension, la fourniture et la pose de la totalité des câbles intérieurs, ainsi que l'ensemble des équipements de bâtiment.

Trois ambiguïtés appellent toutefois une mise au point avant publication. En premier lieu, la limite « pénétration de bâtiment » est exprimée de trois manières différentes : « tranchée jusqu'au nu du voile ou du soubassement G.O. », « fourreaux CF/cf/FT jusqu'à 1,00 m à l'intérieur des bâtiments » (CCTP Lot 2) et « pénétrations dans les bâtiments jusqu'aux tableaux électriques » (tableau d'interfaces du CCTP Lot 1). En deuxième lieu, les quantitatifs des deux lots se recouvrent partiellement : le DQE du Lot n° 1 chiffre 450 ml de fourreaux TPC Ø110 et Ø63 ainsi que 450 ml de câbles CFO et CFA (chapitre 4 — Alimentation en énergie), tandis que le DQE du Lot n° 2 chiffre 330 ml de TPC Ø110, 660 ml de TPC Ø63 et un poste forfaitaire de tirage des câbles CFO-CFA du TGBT vers les tableaux divisionnaires ; de même, la réhausse du local technique comptage figure à la fois au Lot n° 1 (3 500 € HT) et dans l'installation de chantier du Lot n° 2. En troisième lieu, la fibre optique est prévue au Lot n° 1 sous fourreau PVC Ø45 sur 950 ml, alors que le Lot n° 2 ne chiffre que 400 ml de fourreaux PVC Ø42.

Ces points doivent être tranchés et transcrits dans un tableau d'interfaces commun annexé aux deux CCTP, accompagné d'une purge des doubles comptes dans les DQE/DPGF (cf. observations R 6 et R 9).

VI. Calendrier prévisionnel — proposition OPC

Le calendrier prévisionnel établi par la maîtrise d'œuvre se présente sous la forme d'un planning macroscopique sur la période décembre 2025 – août 2027. Il ne précise ni la durée chiffrée des tâches, ni le chemin critique, ni le jalonnement hebdomadaire ; son cartouche mentionne en outre « PRO-DCE BAMANA », reliquat manifeste d'une autre opération, et l'intitulé de l'opération y comporte une coquille (« CITE SCOILAIRE »). Ce document doit être corrigé ou remplacé avant publication.

L'OPC a établi un planning prévisionnel détaillé, calé sur le calendrier scolaire officiel de l'Académie de Mayotte 2026-2027 (arrêté du 22 octobre 2025), comportant cinq phases d'exécution et une soixantaine de tâches élémentaires. La synthèse en est reproduite ci-après ; le détail figure dans le document annexé « Planning_OPC_Cite_Scolaire_du_Nord_ind_0.xlsx ».

Phase	Période scolaire	Du	Au	Durée	Activités principales
Phase 1	**Vacances de Toussaint**	sam. 10 oct. 2026	lun. 26 oct. 2026	17 j	Phase non mobilisée pour les travaux. Période d'analyse des offres et de commission en amont de la notification retenue début novembre 2026. Le démarrage effectif du chantier est calé sur la Phase 2.
Phase 2	Vacances de Noël	sam. 12 déc. 2026	lun. 11 janv. 2027	31 j	Démarrage du chantier — phase la plus longue (31 jours). Lot 2 : installation de chantier, implantation et DICT, tranchées (330 ml) et fourreaux, regards, massifs des mâts solaires, réhausse du local comptage. Lot 1 : travaux préparatoires (déposes, repérages, consignations, armoires à recycler).
Phase 3	Vacances de Carnaval	sam. 20 févr. 2027	lun. 8 mars 2027	17 j	Lot 2 : pose des 27 mâts solaires avec dépose concomitante des lampadaires fonctionnels, tirage des câbles extérieurs, remise en état des cheminements, OPR finale Lot 2. Lot 1 : pose du TGBT et de la liaison principale BT, grille de fausse coupure, chemins de câbles intérieurs, tirages CFO et CFA, tableaux divisionnaires, réseaux de terre.
Phase 4	Vacances de Pâques	ven. 30 avr. 2027	mar. 18 mai 2027	19 j	Lot 1 : pose des équipements de bâtiment (éclairage normal et de sécurité, brasseurs d'air, appareillage, centrale SSI

					catégorie A, sonorisation de sécurité, vidéosurveillance, alarme anti-intrusion, autocom, VDI, onduleurs, comptage et supervision PSE).
Phase 5	Grandes vacances 2027	sam. 10 juil. 2027	lun. 23 août 2027	45 j	Mise sous tension du TGBT (EDM, SOCOTEC), essais et mises en service, essais SSI (CSSI, SOCOTEC), OPR Lot 1, levée des réserves, réception et DOE — avant la rentrée scolaire du 23 août 2027.

Les Phases 2 (Noël) et 3 (Carnaval) tombent en saison cyclonique. Cette circonstance n'interdit pas l'exécution, mais impose des dispositions contractuelles spécifiques (cf. recommandation P 7) et un suivi OPC renforcé.

VII. Phasage et contraintes d'exécution

Le site est un établissement scolaire en activité durant toute l'année scolaire, à l'exception des vacances. Le CCTP du Lot n° 1, en son article 5.1, prescrit que « les travaux se dérouleront exclusivement durant les périodes de vacances scolaires » et impose à l'entreprise la prise en compte du phasage et de la continuité de service. Cette obligation, indispensable à la sécurité des usagers et au bon fonctionnement de l'établissement, doit être étendue contractuellement au Lot n° 2, dont le CCTP se borne à renvoyer au planning (« Découpage en phases : voir planning »).

Trois enjeux structurent le pilotage d'exécution. Le premier tient à la continuité des installations de sécurité pendant les phases scolaires : le remplacement de la centrale d'alarme incendie (SSI de catégorie A), de la sonorisation de sécurité, de l'alarme anti-intrusion et de la vidéosurveillance devra faire l'objet de procédures formalisées de bascule, comportant les mesures compensatoires nécessaires (équipiers de surveillance, levée de doute, procédures dégradées). Le deuxième concerne la continuité de l'alimentation électrique : le remplacement du TGBT et la reprise de la liaison principale BT imposent des consignations et des coupures programmées, que le CCTP Lot 1 (§ 3.9) impose d'organiser par un planning spécifique de coupures pendant les vacances scolaires. Le troisième porte sur la coactivité des deux lots durant les vacances scolaires : l'exécution simultanée d'interventions extérieures (Lot 2) et intérieures (Lot 1) appellera la formalisation d'un plan de circulation des engins et d'une signalisation renforcée, le site restant partiellement occupé (logements de fonction P, Q et R et loge gardien).

VIII. Observations et réserves

L'OPC formule les observations suivantes sur le DCE. Leur caractère est apprécié au regard du pilotage : bloquant pour la consultation, important à lever avant signature, à lever en mise au point avant exécution.

Réf.	Observation	Caractère
R 1	Absence des pièces administratives indispensables au lancement de la consultation : règlement de la consultation, acte d'engagement, CCAP et référence au CCAG-Travaux. Ces pièces doivent être produites avant publication.	**Bloquante**
R 2	Le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé n'est pas joint au DCE. Il importe que les candidats en disposent dès la consultation, le site étant occupé et classé ERP de 1re catégorie.	**Bloquante**
R 3	Pour un Système de Sécurité Incendie de catégorie A, l'application des normes NF S 61-930 et suivantes impose la désignation d'un coordinateur SSI. Cette mission n'apparaît pas dans le montage actuel (le CCTP ne la mentionne pas).	**Bloquante**
R 4	Aucune durée globale d'exécution n'est chiffrée dans les CCTP. Seule la période de préparation d'un mois (CCAG-Travaux, art. 28.1) est fixée au CCTP Lot 1, § 1.8. La durée globale doit être fixée au CCAP, en cohérence avec le phasage retenu (cf. § X).	**Bloquante**
R 5	L'obligation d'exécution exclusive pendant les vacances scolaires figure au seul CCTP du Lot n° 1 (§ 5.1). Le CCTP du Lot n° 2 renvoie au planning sans obligation contractuelle explicite : cette obligation de phasage doit être étendue au Lot 2.	**Bloquante**
R 6	Les limites de prestation entre les deux lots présentent une triple ambiguïté sur la pénétration des fourreaux dans les bâtiments (« nu du voile », « 1,00 m à l'intérieur », « jusqu'aux tableaux électriques » selon les documents). Cette interface doit être tranchée et reportée dans un tableau commun.	**Importante**
R 7	Aucune procédure de bascule n'est décrite pour assurer la continuité de service du SSI, de la sonorisation de sécurité, de la vidéosurveillance et de l'anti-intrusion pendant les phases scolaires, alors que le CCTP Lot 1 (§ 5.1) impose la continuité de service.	**Bloquante**
R 8	La saison cyclonique à Mayotte (novembre à avril) n'est pas traitée contractuellement : aucune clause spécifique de mise en sécurité du chantier, de gestion des intempéries ni de conditions de reprise après alerte, alors que les Phases 2 et 3 y sont exposées.	**Importante**
R 9	Recouvrements de quantités entre les DQE des deux lots : fourreaux TPC Ø110/Ø63 et câbles extérieurs chiffrés au Lot 1 (chapitre 4, 450 ml) et au Lot 2 (330/660 ml + forfait de tirage TGBT→TD) ; réhausse du local technique comptage chiffrée aux deux lots ; fourreau fibre optique Ø45 (Lot 1, 950 ml) incohérent avec le Ø42 (Lot 2, 400 ml). Risque de double compte et de litige : à purger avant publication.	**Bloquante**
R 10	Les démarches concessionnaires (EDM pour le comptage, la grille de fausse coupure et la mise sous tension ; Orange pour l'approbation des gaines techniques, du local comptage et du synoptique de câblage, visée au CCTP Lot 1, § 1.7) doivent être engagées par le Maître d'Ouvrage dès la publication du DCE et non au stade de la notification.	**Importante**
R 11	Le périmètre bâtimentaire est incohérent entre le CCTP et le DQE : les bâtiments Archives et les logements de fonction P, Q et R sont chiffrés au	**Importante**

	DQE du Lot n° 1 mais absents du tableau des zones visitées du CCTP Lot 1 (§ 1.2). L'inclusion de ces bâtiments doit être confirmée et le CCTP mis en cohérence.	
R 12	Le quantitatif des tranchées du Lot n° 2 (330 ml) ne prévoit que les types 1 (sous trottoir, 100 ml) et 3 (terrain vierge, 230 ml), sans type « sous chaussée », alors que le CCTP Lot 2 fixe une profondeur de 1,00 m sous chaussée. Le linéaire est en outre à rapprocher des 990 ml de fourreaux TPC chiffrés (tranchées communes à confirmer).	**À lever**
R 13	Les DT/DICT : le CCTP Lot 1 (§ 1.7) indique que les DT fournies à titre d'information seront renouvelées par le titulaire avant démarrage ; leur validité de trois mois devra être vérifiée à l'ouverture du chantier. Aucune réponse concessionnaire n'est jointe à l'archive analysée.	**À lever**
R 14	Le DQE du Lot n° 2 prévoit une dépose forfaitaire des lampadaires existants. Pour préserver la continuité de l'éclairage extérieur du site occupé pendant l'année scolaire 2026-2027, la dépose doit être limitée en Phase 2 (Noël) aux seuls lampadaires hors service ; la dépose des appareils fonctionnels devra être concomitante à la pose des 27 nouveaux mâts solaires en Phase 3. Un état contradictoire sera dressé en début de chantier, en présence du Maître d'Œuvre et de l'OPC.	**Importante**
R 15	Gestion documentaire du DCE : indices hétérogènes (CCTP indice 0, pièces financières indice A), dates internes divergentes au CCTP Lot 2 (10/06 et 30/06/2026), cartouche du calendrier MOE mentionnant « BAMANA », coquilles (« CITE SCOILAIRE », « CONNAISSANCE DU SOSSIER »), DPGF Lot 1 remise au seul format xlsx. Un indice unique du DCE et des exports PDF complets sont à produire pour la publication.	**À lever**

IX. Recommandations

Au-delà de la levée des observations, l'OPC formule les préconisations suivantes, destinées à fiabiliser la passation des marchés, à anticiper les difficultés d'exécution et à organiser un pilotage efficace :

Réf.	Préconisation	Échéance
P 1	Compléter le DCE par les pièces administratives manquantes (RC, AE, CCAP, référence au CCAG-Travaux) avant la publication de l'appel d'offres.	Avant publication
P 2	Annexer le Plan Général de Coordination SPS au DCE et organiser une inspection commune préalable avec les candidats pendant la phase de consultation.	Avant publication
P 3	Désigner un coordinateur SSI et préciser sa mission au CCAP.	Avant publication
P 4	Joindre au DCE le planning prévisionnel détaillé établi par l'OPC (document Planning_OPC_Cite_Scolaire_du_Nord_ind_0.xlsx, indice 0 du 9 juillet 2026) en tant que pièce contractuelle d'exécution. Ce planning se substitue au calendrier prévisionnel macroscopique de la maîtrise d'œuvre et engage les candidats sur le phasage par vacances scolaires et les jalons OPR/réception. Il pourra servir de référentiel d'évaluation d'un volet « planning prévisionnel » aux critères de sélection du règlement de la consultation.	Avant publication
P 5	Étendre contractuellement le phasage par vacances scolaires aux deux lots, en cohérence avec le calendrier de l'Académie de Mayotte 2026-2027.	Avant publication
P 6	Harmoniser les limites de prestation entre les Lots 1 et 2 dans un tableau d'interfaces unique annexé aux deux CCTP, et purger les recouvrements de quantités entre les DQE/DPGF (fourreaux, câbles extérieurs, réhausse du local comptage, fourreau fibre optique).	Avant publication
P 7	Introduire au CCAP une clause cyclonique : mise en sécurité du chantier, gestion des intempéries, jours non décomptés, conditions de reprise après alerte météorologique.	Avant publication
P 8	Séparer les pièces confidentielles (DQE chiffrés, estimation) des pièces publiables, produire les exports PDF manquants (DPGF Lot 1) et arrêter un indice unique du DCE ; corriger le calendrier MOE (cartouche « BAMANA »).	Avant publication
P 9	Engager les démarches concessionnaires (Électricité de Mayotte, Orange) dès la publication du DCE par le Maître d'Ouvrage.	Phase DCE
P 10	Imposer la commande des matériels à long délai (TGBT, système de sécurité incendie de catégorie A, 27 mâts d'éclairage solaire) dès la notification, avec justificatifs de commande à produire en période de préparation.	Notification
P 11	Mettre en place une réunion de chantier hebdomadaire durant les phases de travaux et une réunion bimensuelle hors phase, accompagnées d'un planning glissant à quatre semaines.	Phase EXE
P 12	Définir des points d'arrêt contractuels avant mise sous tension du TGBT et avant essais du SSI : aucune mise en service ne peut être prononcée sans procès-verbaux de SOCOTEC et du coordinateur SSI.	Phase EXE
P 13	Prévoir au CCAP des pénalités spécifiques OPC : retard de remise du planning d'exécution, absence aux réunions de chantier, non-respect du phasage scolaire.	Avant publication

X. Phasage retenu et conditions de mise en œuvre

X.1 Cadre de passation retenu par l'OPC

En l'absence de calendrier de passation arrêté par le Maître d'Ouvrage, et compte tenu de l'achèvement de la phase PRO/DCE au 30 juin 2026, l'OPC retient le séquencement de passation suivant :

- fin juillet / début août 2026 — publication de l'appel d'offres par le Maître d'Ouvrage, après levée des observations bloquantes ;
- début septembre 2026 — remise des offres (délai de quatre semaines) ;
- septembre – octobre 2026 — analyse des offres, commission et négociation éventuelle ;
- début novembre 2026 — notification des marchés (T0 du planning OPC, retenu au lundi 2 novembre 2026) ;
- 2 novembre – 11 décembre 2026 — période de préparation et d'études d'exécution (six semaines), incluant l'ICP avec le CSPS, la remise des PPSPS, la commande des matériels à long délai et l'engagement des démarches concessionnaires ;
- samedi 12 décembre 2026 — démarrage du chantier en Phase 2 (vacances de Noël).

La Phase 1 (vacances de Toussaint 2026) tombe pendant la période d'analyse des offres : elle n'est pas mobilisée pour le chantier. Le calendrier scolaire 2026-2027 disponible à compter de la notification ne laisse que quatre phases scolaires utiles pour l'exécution (Noël 2026/27, Carnaval 2027, Pâques 2027, grandes vacances 2027).

X.2 Périmètre par phase

Le phasage d'exécution proposé par l'OPC s'aligne strictement sur le calendrier scolaire 2026-2027 de l'Académie de Mayotte. Le détail des tâches par phase, leur durée et leur enchaînement figurent dans le planning prévisionnel OPC joint en annexe (cf. P 4).

La Phase 2 (vacances de Noël 2026, trente-et-un jours) est la plus longue et la plus dense : elle concentre, côté Lot 2, l'essentiel des tranchées et fourreaux, la pose des regards, les massifs des mâts solaires et la réhausse du local comptage, et, côté Lot 1, les travaux préparatoires de dépose et de consignation. Elle constitue le pivot du planning d'exécution.

La Phase 3 (Carnaval 2027) porte le jalon le plus critique du Lot 1 : la pose du TGBT et de la liaison principale BT, qui suppose la livraison du tableau à la mi-février 2027 (commande impérative dès la notification, cf. P 10), ainsi que l'OPR du Lot 2. La Phase 4 (Pâques 2027) concentre les équipements terminaux, et la Phase 5 (grandes vacances 2027) les essais, l'OPR du Lot 1, la levée des réserves et la réception, avant la rentrée scolaire du 23 août 2027.

X.3 Conditions de mise en œuvre

La tenue de ce planning suppose le respect des conditions suivantes :

- levée des observations à caractère bloquant avant la publication de l'appel d'offres ;
- anticipation, par le Maître d'Ouvrage, des démarches auprès d'Électricité de Mayotte et d'Orange dès la publication du DCE — ne pas attendre la notification ;
- commande, par les attributaires, des matériels à long délai (TGBT, SSI de catégorie A, mâts d'éclairage solaire) dès la notification ;
- mobilisation de l'ensemble des intervenants (Maître d'Œuvre, OPC, coordonnateur SPS, coordinateur SSI) à la notification — réunion de démarrage organisée dans la première quinzaine de novembre 2026 ;
- inspection commune préalable (ICP) avec le coordonnateur SPS pendant la période de préparation ;

- remise des PPSPS dans les trente jours suivant la notification (CCAG-Travaux, art. 28.2) ;
- validation des plans d'exécution avant tout commencement d'exécution (CCTP Lot 2, § 8.A).

X.4 Points de vigilance OPC

Le démarrage effectif du chantier est calé sur la Phase 2 (Noël 2026), ce qui appelle les points de vigilance suivants :

- la Phase 2 (31 jours calendaires) concentre l'installation de chantier, l'ensemble des terrassements du Lot 2 et les déposes du Lot 1. Sa densité justifie une organisation à deux équipes en coactivité, une réunion OPC hebdomadaire et un suivi quotidien de l'avancement ;
- le TGBT est le matériel le plus critique du chemin critique : commandé à la notification, il doit être livré à la mi-février 2027 pour être posé en Phase 3. Tout retard de commande ou d'acheminement reporte la mise sous tension et l'ensemble des essais de la Phase 5 ;
- les Phases 2 et 3 tombent en saison cyclonique : un protocole de mise en sécurité du chantier devra être déclenché à toute alerte météorologique ; les ouvrages enterrés non remblayés seront protégés en fin de chaque journée ;
- l'approvisionnement des 27 mâts solaires doit être sécurisé pour la mi-février 2027 (pose en Phase 3) ; les massifs de fondation sont anticipés en Phase 2 pour lisser la charge ;
- toute dérive sur la Phase 2 entraîne mécaniquement un report sur les phases scolaires suivantes, plus courtes ; la marge disponible est faible et appelle un planning glissant à quatre semaines actualisé à chaque réunion.

XI. Avis

Au terme de l'analyse du DCE, l'OPC formule l'avis suivant :

Avis de l'OPC	**Favorable, sous réserve de la levée des observations à caractère bloquant énumérées au § VIII.**

Cet avis est conditionné à la levée préalable des observations à caractère bloquant (R 1, R 2, R 3, R 4, R 5, R 7 et R 9). Sous cette réserve, le DCE est en l'état apte à être publié, et le calendrier proposé au paragraphe X demeure tenable pour une réception avant la rentrée scolaire d'août 2027.

L'OPC se tient à la disposition du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Œuvre pour toute mise au point complémentaire en vue de la publication.